

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Label-Energies-d-Avenir-pour-les-collectivites.html>

PRESENCE CDURABLE*

Label Energies d'Avenir pour les collectivités : les 18 lauréats 2011

- Développement Durable en action -



Date de mise en ligne : vendredi 9 décembre 2011

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Energies d'Avenir est le premier label déposé en France à récompenser les collectivités pour leurs efforts et leur volontarisme en termes d'économies et de production d'énergie à partir de ressources renouvelables. Sur les 32 collectivités engagées dans la démarche, 22 ont déposé un dossier et, ce sont au final 18 collectivités (15 communes et 3 communauté de communes) qui ont été retenues pour le label Energies d'Avenir 2011.

Edito

« Energies d'Avenir récompense le volontarisme des élus et des services qui s'impliquent concrètement pour la mise en place de politiques énergétiques locales.

Plus qu'une simple reconnaissance, la labellisation permet aux collectivités de communiquer et sensibiliser les citoyens et les collectivités voisines.

Energies d'Avenir aide les collectivités locales à structurer et pérenniser leur politique énergétique autour des impératifs de sensibilisation, de concertation, et de participation des acteurs locaux.

**

Energies d'Avenir promeut ainsi les dynamiques territoriales conduisant à la rationalisation et l'efficacité énergétique, à la production d'énergies renouvelables, et favorisant ainsi une baisse des émissions de gaz à effet de serre des collectivités.

Le programme est ouvert à toutes les collectivités territoriales, communes, intercommunalités, départements. La participation au programme est entièrement gratuite. Les initiatives des collectivités labellisées sont valorisées par une communication grand public ; et le programme favorise un partage d'expérience entre les collectivités.

Sur les 32 collectivités engagées dans la démarche, 22 ont déposé un dossier et, ce sont au final 18 collectivités (15 communes et 3 communauté de communes) qui ont été retenues pour le label Energies d'Avenir 2011. »

Isabelle Gachet

Responsable nationale

[Energies d'Avenir](#)



Energies d'Avenir

Energies d'Avenir
of-FEEE
115 rue du Faubourg Poissonnière
75009 Paris



Remise du label Energies d'Avenir 2011 aux collectivités

► [Télécharger le dossier de présentation complet](#)

Communes Lauréates

► **Les 18 collectivités labellisées en 2011**

1. [Saint-Laurent le Minier](#) (Gard, 366 habitants)
2. [Belcaire](#) (Aude, 450 habitants)
3. [Ayen](#) (Corrèze, 714 habitants)
4. [Tramayes](#) (Saône-et-Loire, 1000 habitants) (nc)

5. [Beynat](#) (Corrèze, 1 235 habitants)
6. [Merville Franceville Plage](#) (Calvados, 2 093 habitants)
7. [Roscoff](#) (Finistère, 3 795 habitants)
8. [Niederbronn-les-Bains](#) (Bas-Rhin, 4 500 habitants)
9. [Huningue](#) (Haut-Rhin, 6 607 habitants) (nc)
10. [Ugine](#) (Savoie, 7 004 habitants)
11. [Quesnoy-sur-Deûle](#) (Nord, 7 033 habitants)
12. [Venelles](#) (Bouches-du-Rhône, 8 367 habitants) (nc)
13. [Bandol](#) (Var, 8 500 habitants) (nc)
14. [Saverne](#) (Bas-Rhin, 11 989 habitants) (nc)
15. [Le Havre](#) (Seine-Maritime, 181 332 habitants)

(nc) : nouvelles collectivités

Communautés de communes Lauréates

16. [Communauté de communes "Campagne et Baie de l'Orne"](#), CABALOR (Calvados, 9 464 habitants)
17. [Communauté de communes du Beaujolais - Val de Saône](#) (Rhône, 18 123 habitants)
18. [Communauté de communes du Delta Sèvre Argent](#) (Deux-Sèvres, 29 000 habitants) (nc)

(nc) : nouvelles collectivités

Le Label Energies d'Avenir



Energies d'Avenir est le premier label déposé en France à récompenser les collectivités pour leurs efforts et leur volontarisme en termes d'économies et de production d'énergie à partir de ressources renouvelables.

L'of-FEEE, consciente des menaces que font peser nos modes de consommations énergétiques sur la qualité de vie présente et future s'engage une nouvelle fois dans une démarche de valorisation, de sensibilisation et d'incitation des acteurs de terrain. Notre action se veut pragmatique : nous voulons souligner et mettre en avant des actions et des démarches positives et concrètes afin de créer un réel mouvement de fond et d'enclencher des dynamiques de territoire au travers de véritables politiques locales de l'énergie.

Alors que La loi Grenelle 2 vient de rendre obligatoire l'élaboration de Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants d'ici le 31 décembre 2012, le label Energies d'Avenir a pour ambition d'accompagner les collectivités territoriales dans la transition énergétique et de généraliser, à l'ensemble des collectivités territoriales, même et surtout les plus petites, la mise en oeuvre de politiques publiques adaptées. Un contexte et des enjeux internationaux

Une planète non extensible

- ▶ Une planète finie qui fait face à une explosion démographique (1 milliard d'habitants en 1900, 6,5 milliards aujourd'hui et environ 9 milliards aux alentours de 2050)
- ▶ Aujourd'hui, les hommes consomment 20 % de ressources naturelles de plus que ce que la Terre peut produire
- ▶ 20 millions d'hectares de terre cultivable disparaissent chaque année dans le monde
- ▶ 60 % des écosystèmes sont dégradés ou surexploités
- ▶ Des ressources naturelles qui s'épuisent (42 ans de réserve pour le pétrole, 64 ans pour le gaz naturel et 150 pour le charbon), cette raréfaction des énergies fossiles entraîne une hausse des prix inéluctable.
- ▶ L'augmentation de la part des dépenses d'énergie dans le budget des collectivités et des ménages confortera les inégalités sociales et territoriales.

Un climat qui se dérègle

- ▶ Une augmentation de 1°C lors du XXe siècle
- ▶ Des prévisions variant de 1,1°C et 6,4°C à l'horizon 2100
- ▶ Des phénomènes climatiques de plus en plus violents (sécheresses, tempêtes...)
- ▶ Une montée du niveau marin

L'énergie, au coeur des dérèglements climatiques

En 2008, la répartition des émissions de GES en France provenait de :

- ▶ Transports routiers : 25,6%
- ▶ Agriculture/sylviculture : 20,8%
- ▶ Industrie : 19,6%
- ▶ Résidentiel / tertiaire : 18,9%
- ▶ Production d'énergie : 13,2%
- ▶ Traitement des déchets : 2 % Source CITEPA

En termes de contribution, le CO₂ participe à hauteur de 69,1% aux émissions de gaz à effet de serre. Les autres polluants ont une contribution plus restreinte (15% pour le N₂O ; 12,3% pour le CH₄, 3,7% pour les HFC/PFC/SF₆).

Une nécessité : redéfinir la place de l'énergie

Pour participer à la lutte collective contre le changement climatique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre (CO₂, Méthane,...), il faut :

- ▶ Consommer moins (économies d'énergie)
- ▶ Consommer mieux (efficacité énergétique, énergies renouvelables)

Pour réduire sa dépendance et sa facture énergétique, il faut :

- ▶ Produire localement
- ▶ Développer les énergies renouvelables

Une responsabilité collective

La lutte contre le réchauffement climatique est désormais reconnue par tous comme un enjeu capital pour l'avenir de la planète et de ses habitants. 3 objectifs majeurs ont été fixés par le GIEC en 2007 : limiter le réchauffement à + 2 °C par rapport à la période pré-industrielle, diviser par 2 les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2050, et pour les pays développés, réduire de 25 à 40 % leurs propres émissions d'ici 2020.

Répondre aux enjeux climatiques implique pour chaque pays d'agir à son niveau, et notamment une exigence plus grande encore s'impose à nos pays développés. L'Europe s'est fixée l'objectif des « 3 fois 20 » pour 2020, qui consiste à réduire de 20 % ses émissions de GES, d'améliorer de 20 % son efficacité énergétique, et de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. La France, quant à elle, s'est fixée l'objectif « Facteur 4 » d'ici 2050, qui consiste à diviser par 4 ses émissions de GES (sur la base de 1990).

Des collectivités au coeur des solutions

Les collectivités sont directement responsables de 12% des émissions de gaz à effet de serre du fait de leur gestion directe (bâtiments publics, gestion des déchets, transports en commun, gestion de l'eau, production et distribution d'énergie, éclairage public...).

Par ailleurs, elles ont la possibilité d'influer sensiblement sur plus de 50% des émissions du fait de leur responsabilité d'aménagement et de planification (SCOT, PDU, PLU, PLH, ...).

Par leur proximité, les collectivités peuvent sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux (habitants, associations, acteurs économiques, syndicats...) sur les enjeux énergétiques. Par leur efficacité, les collectivités peuvent démontrer l'intérêt économique et écologique d'agir concrètement. Par leur exemplarité, elles pourront disséminer les bonnes pratiques jusque dans la sphère privée des citoyens (50 % de émissions de GES).

Le facteur 4 ne pourra être atteint que si chaque collectivité s'engage, quelle que soit sa taille et ses moyens. Aucun projet n'est insignifiant.

Participer

▶ Vous souhaitez participer ? [Cliquez ici](#)

L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas

Énergies d'Avenir, en 5 étapes

▶ **De l'éducation au développement durable**

- Mobiliser la collectivité, les élus et les agents
- Mobiliser les acteurs et la population
- Concerter pour obtenir une vision partagée

▶ **A la mise en oeuvre concrète**

- Réaliser un diagnostic
- Conduire un programme d'actions

10 domaines d'actions

- ▶ Production d'énergie renouvelable, réseau et alimentation
- ▶ Eclairage public et signalisation
- ▶ Gestion des bâtiments publics
- ▶ Urbanisme, habitat et milieu bâti
- ▶ Déplacements et infrastructures de transport
- ▶ Parcs de véhicules et déplacement des agents
- ▶ Organisation générale de l'administration et écologie au travail
- ▶ Gestion des déchets et nettoyage de la voirie
- ▶ Gestion économe de l'eau
- ▶ Gestion écologique des espaces verts

Le jury Energies d'Avenir

Comme pour l'attribution de ses autres labels, la F3E met en place un jury d'experts, composé de membres de la Fondation pour l'Education à l'Environnement, de personnalités qualifiées et d'experts indépendants en relation avec les différents domaines d'actions et procédures du programme. Le jury se réunit annuellement et attribue le label pour une durée d'un an en s'appuyant sur les éléments communiqués par la collectivité.

Nos partenaires financiers privés ne participent jamais à l'attribution d'un label, pour des raisons évidentes de partialité.

Le jury 2011 s'est réuni le 18 Novembre 2011 dans les locaux de la Fédération Nationale du Bois, à Paris.

Ont participé au jury 2011 :

- ▶ Frédéric Delhommeau (Association Prioriterre)
- ▶ Aurélie Kedinger (Association Nationale des Maires des Stations Classées & des Communes Touristiques - ANMSCCT)
- ▶ Chantal Sayaret (chargée d'enseignement en droit de l'environnement et développement durable, membre de commission particulière du débat public, ancienne élue locale)
- ▶ Daniel Recouvreur (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France - SIGEIF)
- ▶ Mickael Restier (Association de Promotion et de Fédération des Pays)
- ▶ Thierry Lerévérénd (FEE)
- ▶ Jean Pierre D'Estiennes d'Orves (FEE)
- ▶ Marc Bonnevey (FEE)
- ▶ Hervé MALCORPI (FEE)

Post-scriptum :



▶ **PARTENAIRES ENERGIES D'AVENIR**

L'office Français de la FEEE

[\[http://www.energies-davenir.com/IMG/jpg/logo.jpg\]](http://www.energies-davenir.com/IMG/jpg/logo.jpg)

Créée en 1981 aux Pays-Bas par des experts du Conseil de l'Europe, la Fondation pour l'Education à l'Environnement a su acquérir, au fil des ans, une dimension internationale ; elle fédère aujourd'hui des associations présentes dans 60 pays, sur les 5 continents.

L'office français de la Fondation (of-FEEE) est une association loi 1901 qui a pour vocation la promotion du développement durable par l'éducation à l'environnement. Depuis 1983, notre association développe des programmes de labellisation environnementale touchant au tourisme durable, à l'éducation à l'environnement en milieu scolaire et désormais à l'énergie.

L'of-FEEE, présidée par Bernard Mantienne, Sénateur-Maire de Verrières-le-Buisson, développe six programmes : le Pavillon Bleu, la Clef Verte, Jeunes Reporters pour l'Environnement, Eco-Ecole, le Junior Stockholm Water Prize et enfin Energies d'Avenir.



Site web : www.f3e.org

C'est dans le cadre d'une réflexion sur l'intégration de critères énergétiques pour l'obtention du Pavillon Bleu qu'est née l'idée de créer un label essentiellement dédié aux problématiques énergétiques.

[\[http://www.energies-davenir.com/IMG/gif/siteon0.gif\]](http://www.energies-davenir.com/IMG/gif/siteon0.gif)

Deux années ont été nécessaires à la création de ce nouveau label, en collaboration avec notre partenaire majeur, le Groupe TIRU. Filiale du Groupe EDF (51%), cette entreprise de 1200 salariés est spécialisée dans la valorisation énergétique des déchets ménagers sous forme d'électricité et de chauffage, par incinération ou méthanisation.

Le Groupe TIRU et l'of-FEEE ont pour objectif de faire de ce label la référence Energie auprès du grand public et des collectivités locales. Ils ambitionnent d'accélérer la prise de conscience des décideurs locaux quant aux consommations d'énergie de leurs collectivités en leur fournissant un outil d'application pour une politique globale de développement durable.

[\[http://www.energies-davenir.com/IMG/jpg/Logo_APFP_S_-_copie.jpg\]](http://www.energies-davenir.com/IMG/jpg/Logo_APFP_S_-_copie.jpg)

Par ailleurs, l'of-FEEE vient de signer un accord de partenariat avec l'Association de Promotion et de Fédération de Pays (APFP). L'APFP entend contribuer à la poursuite de la politique de Pays qui « constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural »

Ce partenariat vise à renforcer la sensibilisation au développement durable des collectivités territoriales avec lesquelles elles sont en contact, à travers leurs élus, leurs services et leurs habitants.

* [Présence CDURABLE - Secteur Associatif](#)